

# Procédure file

Informations de base	
ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	2007/2226(ACI)
Procédure terminée	
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des téléphones portables	
Sujet 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail 5.03 Economie mondiale et mondialisation	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		20/09/2004
	Commission pour avis	PPE-DE <a href="#">BÖGE Reimer</a>	Date de nomination
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	Rapporteur(e) pour avis	12/11/2007
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission	PSE <a href="#">ANDERSSON Jan</a>	
	<a href="#">Budget</a>	Commissaire GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
10/10/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0600	Résumé
27/11/2007	Vote en commission		Résumé
28/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/2007	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0485/2007</a>	
12/12/2007	Résultat du vote au parlement		
12/12/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0602/2007</a>	Résumé
12/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		
10/01/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2226(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/54816

## Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2007)0600	11/10/2007	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE398.304</a>	15/11/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0485/2007</a>	29/11/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0602/2007</a>	12/12/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)0411</a>	23/01/2008	EC	

## Acte final

[Décision 2008/30](#)  
[JO L 006 10.01.2008, p. 0009](#) Résumé

## Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des téléphones portables

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour deux cas de licenciements intervenant dans le secteur des téléphones portables en Allemagne et en Finlande.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil a créé un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail (voir [COD/2006/0033](#)). L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 Mios EUR.

- Allemagne (demande EGF/2007/03/DE/BENQ) : la demande adressée par les autorités allemandes à la Commission le 27 juin 2007 a trait à des licenciements intervenus dans deux filiales allemandes de BenQ, à savoir BenQ Mobile GmbH & Co. OHG (production de téléphones portables) et Inservio GmbH (fourniture de services de réparation pour les téléphones portables Siemens et BenQ). Elle fait état d'un total de 3.303 licenciements pendant la période de référence de quatre mois (du 22 décembre 2006 au 21 avril 2007), dont 2.828 sont intervenus chez BenQ Mobile GmbH & Co. OHG et 475 chez Inservio GmbH. Ces licenciements ont été provoqués par le retrait de toute aide financière de BenQ à ses deux filiales allemandes, ce qui a entraîné leur insolvabilité. L'analyse du lien entre les licenciements et les modifications majeures de la structure du commerce mondial se fonde notamment sur les informations selon lesquelles il se dégage une tendance générale, parmi les fabricants de téléphones portables, à une délocalisation de leur production vers l'Asie, et essentiellement la Chine (les coûts d'assemblage d'un téléphone portable en Chine sont de l'ordre de 1,50 EUR alors qu'ils sont approximativement compris entre 8 et 10 EUR par unité lorsque la production se déroule dans des pays à salaires élevés, tels que l'Allemagne). Après examen, la Commission propose d'approuver la demande présentée par l'Allemagne. Un ensemble coordonné de services personnalisés éligibles a été proposé pour un montant de 25.532.300 EUR, la contribution demandée au FEM se chiffrant à 12.766.150 EUR.

- Finlande (demande EGF/2007/04/FI/PERLOS) : la demande adressée par les autorités finlandaises à la Commission le 18 juillet 2007 fait état de 915 suppressions d'emplois chez Perlos au cours de la période de référence (du 7 mars au 6 juillet 2007). Les licenciements font suite à la décision de Perlos de cesser ses activités de production en Finlande et de fermer, d'ici à septembre 2007, ses deux usines situées à Joensuu et Kontiolahti, en Carélie du Nord. Là encore, l'analyse du lien entre les licenciements et les modifications majeures de la structure du commerce mondial se fonde notamment sur les informations selon lesquelles il se dégage une tendance générale, parmi les fabricants de téléphones portables, à une délocalisation de leur production vers l'Asie, et essentiellement la Chine qui assure 45% de la production mondiale des téléphones portables (chiffres 2006). Après examen, la Commission propose d'approuver la demande présentée par la Finlande. Un ensemble coordonné de services personnalisés éligibles a été proposé pour un montant de 4.057.075 EUR, la contribution demandée au FEM se chiffrant à 2.028.538 EUR.

- Financement : le montant total du budget annuel disponible pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation s'élève à 500 millions d'euros. En 2007, un montant de 3.816.280 EUR a déjà été affecté à deux demandes antérieures (voir [ACI/2007/2168](#)), ce qui laisse des disponibilités à hauteur de 496.183.720 EUR.

Après examen de ces deux demandes, la Commission propose de mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour un montant total de 14.794.688 EUR, à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier. Cette intervention laissera plus de 25% du montant maximum annuel du FEM disponible pour répondre aux besoins des quatre derniers mois de l'année.

## Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des téléphones portables

En adoptant le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE), la commission des budgets a approuvé la proposition de décision de la Commission européenne visant à mobiliser, pour l'exercice 2007, la somme de 14.794.688 EUR au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Il faut rappeler que cette proposition fait suite aux demandes de mobilisation du Fonds présentées par l'Allemagne et la Finlande, pour deux cas de licenciements survenus dans le secteur des téléphones portables : BenQ en Allemagne et Perlos Oyj en Finlande.

## Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des téléphones portables

---

En adoptant le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE), le Parlement européen a approuvé la proposition de décision de la Commission européenne visant à mobiliser, pour l'exercice 2007, la somme de 14.794.688 EUR au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Les institutions concernées sont priées d'accomplir les efforts nécessaires pour accélérer la mobilisation du Fonds.

Il faut rappeler que cette proposition fait suite aux demandes de mobilisation du Fonds présentées par l'Allemagne et la Finlande, pour deux cas de licenciements survenus dans le secteur des téléphones portables : BenQ en Allemagne et Perlos Oyj en Finlande.

## Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des téléphones portables

---

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour 2 cas de licenciements intervenant dans le secteur des téléphones portables en Allemagne et en Finlande.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/30/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil octroient une somme de 14.794.688 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce montant est destiné à venir en aide à l'Allemagne et la Finlande qui ont présenté des demandes de mobilisation du Fonds pour deux cas concernant des licenciements dans le secteur de la téléphonie mobile: BenQ en Allemagne et Perlos Oyj en Finlande.

Sachant que ces demandes remplissent les conditions relatives à la fixation du montant des contributions financières telles qu'énoncées à l'article 10 du règlement (CE) n° 1927/2006 ([règlement FEM](#)), le montant susmentionné est accordé à l'Allemagne et à la Finlande pour répondre aux demandes de ces 2 pays. Le Fonds interviendra respectivement à hauteur de 12.766.150 EUR pour l'Allemagne et à hauteur de 2.028.538 EUR pour la Finlande.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 Mios EUR.